



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2024/04

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 08 janvier 2024 de la société SICOM S.A., sise impasse du Plateau de la Gare à – 13770 – VENELLES représentée par Monsieur PERNET Olivier et agissant pour le compte de la commune,

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté n° 2023/667 en date du 12/12/2023,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

L'entreprise SICOM S.A. effectuera des travaux d'implantation de la Signalisation d'Information Locale (S.I.L.) sur l'ensemble de la commune, entre le lundi 15 janvier et le vendredi 23 février 2024.

#### Article 2 :

Au droit des zones d'intervention, l'entreprise SICOM S.A. sera autorisée à stationner sur le domaine public. Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.

#### Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 15 janvier au vendredi 23 février 2024 inclus.

#### Article 4 :

Le balisage et la signalétique éventuels seront mis en place, maintenus et retirés par la société SICOM S.A. qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 08 janvier 2024.

Le Maire,  
Fernand BRUN

